

## Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués de la SCS

Samedi 11 mai 2019, 09h45

Badmintonhalle, Balsthal

---

### Ordre du jour

**1. Salutations**

Vérification de la conformité de la convocation  
Election des scrutateurs

**2. Approbation du procès-verbal**

de l'Assemblée ordinaire des délégués du 28 avril 2018 à Breitenbach

**3. Approbation des rapports**

du Président central de la SCS, des groupes de travail et des commissions, du Président de la CTUS, du Président de la CTAMO, de la rédaction de la revue «Hunde»

**4. Présentation des comptes annuels 2018, Rapport des réviseurs,  
Approbation / Octroi de la décharge au Comité central**

**5. Approbation du budget 2019**

**6. Fixation de la cotisation annuelle 2021**

**7. Elections**

Organe de révision de la SCS : Engel Copera AG, Berne, Monsieur Urs Seiler

**8. Modifications / Compléments**

a) dans le Règlement d'élevage (REI) de la SCS

b) dans les Dispositions d'exécution (DE/REI) du REI

**9. Modifications/Compléments dans le Règlement des Expositions canines de la SCS**

**10. Hommages**

**11. Assemblée des délégués 2020**

**12. Informations concernant l'état intermédiaire de la Fondation Chien Suisse**

**13. Informations du Cercle de travail des régions**

**14. Informations Jeunesse EO Agility**

**15. Informations sur la coopération avec Qualipet**

**16. Informations concernant la Banque de données des membres**

**17. Divers**

## 1. Salutations

**Hansueli Beer** ouvre l'Assemblée des délégués 2019 pratiquement à l'heure. Il salue ensuite officiellement les personnes présentes à l'Assemblée des délégués à Balsthal. Il souhaite saluer tout spécialement nos membres d'honneur : Hans W. Müller, Otto Rauch et Louis Quadroni. Leur présence le réjouit et il les en remercie. Il salue aussi cordialement les détentrices et les détenteurs de la distinction du mérite de la SCS, la Présidente de «Jeunesse + Chien», Ursula Känel Kocher qui occupe une double fonction puisqu'elle est également rédactrice en chef de la revue HUNDE, Helmut Hofer de Polydog, Jörg Zehnder et Claudia Obrecht du Tribunal d'association, Jana Burysek, Dr. Andrea Meisser de la Fondation Albert-Heim, Dr. Olivier Glardon, Président de la Société suisse des vétérinaires, notre nouveau partenaire Rolf Boffa de Qualipet et Julia Herz, Cinzia Gasser de Identitas, ainsi que le personnel du Secrétariat central de la SCS Andreas Rogger, Franziska Rüttschi et les dames du Secrétariat Monique Ummel, Rebecca Riesen et Marisa Schilliger. Ursula Känel Kocher en tant que représentante de la presse, ainsi que Christian Zingg. Les deux interprètes en cabine sont Viviane Vaucher et Shérazade Poursartip.

Se sont excusés pour l'Assemblée de ce jour : Mike Greub président TKGS, notre Président d'honneur Peter Rub, les membres d'honneur Gabi Frei-Dora, Christine Rossier, Franz Scheibler, Peter Lauper, Jeremias Janki, notre réviseur, Urs Seiler. Se sont également excusés, le Président de la Commune de Balsthal Pierino Menna. Comme de coutume, de nombreuses excuses de sections nous sont parvenues.

Malheureusement, depuis la dernière Assemblée des délégués quelques cynologues nous ont quittés. Nous souhaitons mentionner tout spécialement Walter Glättli. Il est décédé le 22 février à l'âge de 99 ans. C'était un ancien membre du Comité central. Il a été Président de la Fondation Albert-Heim, Président du Chow-Chow Club et il a occupé encore beaucoup d'autres fonctions. C'était un cynologue très méritant. Les personnes présentes ont été priées de se lever brièvement en souvenir des camarades défunts.

### Vérification de la conformité de la convocation

Nous en arrivons à la vérification de la conformité de la convocation à l'Assemblée des délégués. Les publications de la convocation avec l'ordre du jour ont été publiés dans HUNDE 4/2019 de la semaine 15, ainsi que dans InfoChien CYNOLOGIE ROMANDE 5/2019. Le dépôt à la poste pour HUNDE était le 12.04 et pour InfoChien le 30.04.2019. L'envoi de la convocation écrite a eu lieu le 15.04. par courrier A. Les Présidentes et les Présidents, ainsi que les membres d'honneur ont reçu les comptes annuels détaillés, joints à la convocation et les annexes pour les points à l'ordre du jour pouvaient être téléchargés de façon électronique. À l'entrée, les délégués ont reçu une attestation de droit de vote accompagnée d'un résumé de la comptabilité annuelle. C'est ainsi que Hansueli Beer déclare que la convocation a été établie en conformité avec les statuts et qu'elle a atteint le quorum.

### Election des scrutateurs

Les membres de la SCS suivants sont proposés comme scrutateurs par **Barbara Müller**:

- Table A: Kurt Hartmann (Club Suisse du Teckel)
- Table B: Paul Annen (Club Suisse du Chien courant)
- Table C: Danièle Wæber (Association romande des éleveurs de chiens de race ARECR)
- Table D: René Erni (Club Suisse du Terre-Neuve)
- Table E: Patrik Lötscher (Club Suisse du Terre-Neuve)
- Table F: Rosmarie Lüscher (Club Suisse du Chow-Chow)
- Table G: Heinz Widmer (Club Suisse du Basset Griffon Vendéen)
- Table H: Rudolf Buchs (Société du Berger Blanc Suisse)

**Hansueli Beer** prie de confirmer les scrutateurs proposés.

*Les scrutateurs proposés sont acceptés à l'unanimité.*

Il informe que, comme d'habitude, le Comité central ne donnera aucune voix.

Concernant l'usage en matière d'intervention et de déroulement : L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de la SCS. Les membres de la SCS sont les sections en tant que sociétés indépendantes avec au moins une voix et en fonction du nombre de leurs membres (1 voix pour 50 membres), les sociétés ont chacune 1 voix ainsi que les membres d'honneur de la SCS

individuellement en tant que personnes physiques avec droit de vote. Les personnes présentes avec un bulletin de vote sont en conséquence les délégués de leur section. Nous partons du principe que les propositions soumises et les interventions ont été discutées avec leur section, resp. leur comité et qu'ils n'expriment pas leur propre opinion. Veuillez ne parler que des affaires concernant l'ordre du jour et de la façon la plus brève possible. Je vous prie, lorsque vous demandez la parole, de vous rendre à l'un des deux micros, de mentionner votre nom et votre prénom, ainsi que votre section. Seules les décisions concernant les points à l'ordre du jour peuvent être prises. Andreas Rogger est responsable du procès-verbal. Comme de coutume, les propos oraux émis durant l'Assemblée sont enregistrés. Merci de votre compréhension.

Venons-en à l'ordre du jour. Aucune modification de l'ordre du jour ne nous est parvenue.  
*L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.*

248 délégués ayant le droit de vote sont présents actuellement.

Déroulement horaire : Nous pensons que l'Assemblée sera terminée avant le repas de midi. L'apéro est prévu à 13h15 et le repas de midi à 13h45. Si tous les points à l'ordre du jour n'ont pas été traités à ce moment-là, nous devons nous occuper du reste des affaires après le repas de midi.

## **2. Approbation du procès-verbal**

de l'Assemblée ordinaire des délégués du 28 avril 2018 à Breitenbach.

Le procès-verbal a été publié dans les revues HUNDE (N° 10/2018) et "infoChiens CYNOLOGIE ROMANDE" (N° 11/2018). Conformément à l'art. 27 des statuts, nous avons accordé un délai d'opposition de trente jours. Nous n'avons reçu aucune demande de modification. Pour le bon ordre des choses, nous souhaitons tout de même soumettre le procès-verbal à votation.  
*Le procès-verbal est approuvé.*

## **3. Approbation des rapports**

- a) du Président central de la SCS,  
des groupes de travail et des commission
- b) du Président de la CTUS
- c) du Président de la CTAMO
- d) de la rédaction de la revue „Hunde“

**Hansueli Beer** informe que les rapports annuels ont été publiés dans les organes officiels «HUNDE» et «infoChiens CYNOLOGIE ROMANDE», ainsi que sous forme électronique à télécharger dans la Dropbox. Hansueli Beer cède la parole à Béat Leuenberger, vice-président.

**Béat Leuenberger** salue les membres d'honneur, ainsi que les délégués et prie d'approuver le rapport du Président en levant la carte de vote verte.  
*Le rapport annuel du Président est clairement approuvé.*

**Hansueli Beer** propose d'approuver in globo les autres rapports qu'il énumère. Il n'y a pas d'opposition.  
*Tous les rapports sont approuvés à l'unanimité.*

## **4. Présentation des comptes annuels 2018, Rapport des réviseurs Approbation / Décharge accordée au Comité central**

**Hansueli Beer** informe que Béat Leuenberger, chef des finances, a prié les sections dans son rapport, de faire parvenir les questions éventuelles jusqu'au 30 avril. Il passe la parole à Béat Leuenberger.

Aucune question n'est parvenue.

**Béat Leuenberger**, responsable des finances de la SCS, a le plaisir de présenter la partie passionnante selon lui. Comme de coutume, les comptes annuels avec un résumé des chiffres qui sont projetés sur un écran, sont présentés et expliqués en français. Tout est traduit en allemand. Tous les détails figurent dans les comptes annuels 2018 qui ont été envoyés avec la convocation. Les questions éventuelles peuvent naturellement être posées en bon allemand. En préambule aux comptes annuels 2018, il avait écrit que les éventuelles questions pouvaient être posées jusqu'au 30 avril. Aucune question n'a été posée.

Il explique les comptes annuels sur la base de l'analyse des résultats et fait quelques commentaires relatifs à différents chiffres. Concernant les cotisations des membres, nous avons Fr. 700'000.— en 2018 et Fr. 723'000.— en 2017, soit une baisse de Fr. 23'000.--. Le budget était plus optimiste, nous attendions Fr. 715'000.--. Les cotisations encaissées dans une association devraient au minimum couvrir les frais d'exploitation. Dans notre association, nous ne sommes malheureusement plus dans cette situation depuis plusieurs années. Béat Leuenberger reviendra sur ce sujet lors du traitement du point 6 à l'ordre du jour consacré à la fixation de la cotisation annuelle pour 2021.

Un autre revenu en tant que poste principal est le sponsoring ici avec Fr. 220'000.— par rapport à 2017 avec 208'000.--. Comme ce fut déjà le cas au cours des trois dernières années, nous avons pu, grâce aux sponsors, maintenir la cotisation des membres à Fr. 15.— par membre. Fr. 168'000.— de contribution de sponsoring : Un tout grand merci aux entreprises qui nous soutiennent et à nos deux négociateurs Hansueli Beer et Andreas Rogger pour leur efficacité.

Dépenses du Secrétariat central: Fr. 1'102'000.—, par rapport à Fr. 1'120'000.— en 2017. Les dépenses ont diminué de 18'000.—, mais toutefois plus élevées de Fr. 38'000.— que prévues au budget. Malgré cette différence, Béat Leuenberger peut confirmer que tous les responsables du budget travaillent minutieusement et consciencieusement. Il remercie tous les responsables.

ICi quelques divergences importantes entre le budget et les comptes 2018: L'actualisation et l'amélioration de notre système informatique ont dépassé notre budget de Fr. 30'000.—. Une économie de Fr. 21'000.— a pu être réalisée dans les secteurs conseils/droit/traductions, imprimés, matériel de bureau. Les frais de propagande, RP/presse, marketing ont été dépassés de Fr. 50'000.— en raison essentiellement de la réalisation d'un film sur les activités sportives de la SCS. Divers modules publicitaires en 3D ont été et seront encore réalisés. Ces moyens de publicité audiovisuels seront présentés comme agent de propagande lors de manifestations telles que les expositions, les foires, etc. dans le but de s'adresser à tous les propriétaires de chien et d'encourager une affiliation dans une section. Andreas Rogger vous en parlera plus longuement ultérieurement.

En ce qui concerne les amortissements, il sont de Fr. 24'000.— plus élevés que prévus au budget. Béat Leuenberger confirme que les amortissements sont conformes aux prescriptions fiscales. Le résultat d'exploitation présente une perte de Fr. 182'000.—. Le budget avait prévu une perte de Fr. 164'000.—, les raisons de cette différence viennent d'être expliquées.

Résultat des comptabilités partielles: Le résultat positif global de Fr. 179'000. — équivaut pratiquement à la perte d'exploitation. Comme chaque année, vous trouverez les détails des compatibilités partielles dans les comptes annuels 2018 qui vous ont été envoyés. Béat Leuenberger remercie les présidents des sous-groupes qui ont travaillé consciencieusement en collaboration avec leurs caissiers pour le budget qui leur était confié.

Revenus extraordinaires et dépenses : Fr. 25'000.— sont à considérer en tant que regroupement des comptes dans la comptabilité annuelle Fr. 63'666.—, avec les dividendes obtenus en 2016 grâce à ANIS. En tant que revenu extraordinaire cela nous a rapporté un surplus de liquidation de Fr. 842'264.—. Un grand merci et sincères félicitations à Walter Müllhaupt pour la réussite des négociations dans l'intérêt de la SCS.

Le Comité central propose de clôturer les comptes annuels 2018 avec un gain de Fr. 22'000.—. Le total du bilan 2018 s'élève à Fr. 2'896'000.—, cela avec une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Le 31.12.2018 la fortune de la SCS s'élève à Fr. 2'114'000. —, ou 73,1 % du total du bilan. Vous trouverez tous les détails dans la comptabilité annuelle. La bonne situation financière nous autorise à moyen terme à envisager le futur avec confiance et de planifier les dépenses de nos projets avec responsabilité.

Rapport de la révision:

Notre réviseur Urs Seiler n'est malheureusement pas présent aujourd'hui. Vous avez pu lire qu'aucune remarque négative n'a été notée dans ce rapport.

Béat Leuenberger propose d'aborder le point suivant. Le Comité central propose d'approuver les comptes annuels 2018 et d'octroyer la décharge aux membres du Comité central pour l'année 2018 en levant la carte de vote.

*La décharge est octroyée à l'unanimité au Comité central et le travail du Comité central est remercié par des applaudissements.*

## 5. Approbation du budget 2019

Les détails du budget sont projetés. Les détails figurent dans le cahier de la comptabilité annuelle 2018/ Budget 2019. Un budget avec quelques rentrées plus pessimistes. Les cotisations des membres sont une fois de plus en recul, le sponsoring est également en régression. Les frais d'exploitation ont été adaptés en conséquence avec Fr. 981'000.—. Béat Leuenberger aimerait approfondir avec plus de précision le budget de «Hunde». Pour la première fois depuis plusieurs années, «Hunde» présente une perte. Nous l'estimons à Fr. 3'000.— pour l'année 2019. On pourrait penser que ce n'est pas beaucoup, mais pour Béat Leuenberger la situation est toutefois préoccupante. Depuis de nombreuses années, la presse imprimée subit une crise en raison du recul de la publicité qui s'est cantonnée dans les médias sociaux et dans les journaux gratuits. Nous renonçons à mentionner les nombreux médias écrits qui, pour cette raison, ont disparu du marché. Pour «Hunde», en 10 ans le chiffre d'affaires de la publicité a passé de Fr. 475'000.— en 2008 à Fr. 174'000.— en 2018. Ce qui équivaut à une perte de Fr. 300'000. —. Durant la même période, la baisse des rentrées provenant des abonnements s'élève à Fr. 257'000. —. Un calcul détaillé n'a pas été fait, mais cela correspond à plusieurs milliers d'abonnements qui n'ont pas été renouvelés. Malgré cette situation, Béat Leuenberger est d'avis que notre association, tout comme d'autres associations sportives, doit conserver un média imprimé pour pouvoir continuer à transmettre des informations authentiques et des articles d'un niveau professionnel à nos membres. Conjointement, nous devons aussi développer d'autres plateformes afin de pouvoir atteindre notre public cible en utilisant toutes les voies importantes. L'accès à ces informations ne peut pas être gratuit. Le thème «Hunde» sera à nouveau traité après la votation sur le budget.

**Béat Leuenberger** explique que le budget 2019 présente un gain total de Fr. 11'000.—. Il rend attentifs tous les responsables des commissions que bien qu'ils disposent de leur propre budget, les décisions financières importantes doivent toujours être soumises au Comité central.

Le Comité central propose d'approuver le budget 2019 en levant la carte de vote.

*Le budget 2019 est approuvé sans voix contre.*

Béat Leuenberger remercie pour la confiance.

**Andreas Rogger** revient sur la problématique des médias imprimés et ses conséquences. Si nous observons l'évolution des abonnements, nous voyons un recul conséquent du nombre d'abonnements à «Hunde». Si nous voulons respecter notre exigence de ne pas gérer un secteur déficitaire, nous atteignons une limite à partir de laquelle nous devons agir. L'ensemble de la situation a été envisagé, il a été traité et négocié. Cette année encore, nous allons entreprendre des négociations intensives. Les justifications et les tâches seront présentées, ainsi que ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

Si nous partons du fait que les contrats restent les mêmes, nous ne pouvons pas empêcher de procéder à une augmentation des prix en 2020 et en 2021 pour les abonnements obligatoires. Si nous pouvons l'empêcher, nous le ferons. Des idées nous parviendront peut-être encore des différentes sociétés et associations. En collaboration avec les grandes sociétés, nous pourrions éventuellement atteindre quelque chose au cours de cette année encore. Nous avons décidé, si les contrats restent tels qu'ils sont, d'augmenter le prix des abonnements individuels au premier janvier 2020 de Fr. 75.— à Fr. 79.— et les sociétés auront ainsi du temps pour l'adapter au premier janvier 2021 en passant de Fr. 35.— à Fr. 39.—. Telle est la situation actuellement. Si nous pouvons modifier quelque chose au profit des prix des abonnements nous le ferons. On constate qu'une entreprise comme Publicitas fait faillite, une institution suisse

comme autrefois Swissair dans la branche de l'aviation. Les rentrées issues de la publicité sont constamment en régression. Nous devons envisager la manière d'agir pour lutter contre cette problématique. Si rien ne change au niveau des contrats, nous sommes obligés de mettre en œuvre ce qui est nécessaire pour aller dans le sens de notre demande.

## 6. Fixation de la cotisation annuelle 2021

**Béat Leuenberger** montre l'évolution du nombre de membres et les conséquences financières importantes pour la SCS. Le nombre de membres en 2018 accuse une baisse de 1533 membres par rapport à l'année précédente. Depuis quelques années Béat Leuenberger rend attentif à cette problématique pour laquelle il n'y a pas de solution. Le potentiel existe puisqu'il y a 500'000 chiens dans notre pays et vraisemblablement 350'000 propriétaires de chien. Le problème se trouve ailleurs et il faut en discuter sérieusement. Ensemble nous devons trouver des solutions. Il propose donc de discuter de ce thème lors de la prochaine Conférence des Présidents en janvier 2020. La question de savoir comment acquérir de nouveaux membres devrait donner une impulsion à la discussion.

Fixation de la cotisation annuelle: L'évolution à court terme du nombre de membres peut avoir un impact sur les frais d'exploitation et en 2022 entraîner une augmentation de la cotisation des membres. Il n'y a pas de changement pour 2020.

Le Comité central propose de maintenir la cotisation des membres 2021 à Fr. 15.— par membre. Personne ne demande la parole, la proposition est donc approuvée.

*La proposition est approuvée.*

Pour terminer, Béat Leuenberger remercie notre Secrétariat central pour sa disponibilité et son savoir-vivre envers les membres et le Comité central qui apprécie tout particulièrement cette précieuse collaboration. Merci également à Madame Ummel, qui a préparé cette présentation pour la première fois. Le Comité central est heureux de la compter au sein de l'équipe.

**Hansueli Beer** déclare que l'on va passer au point suivant de l'ordre du jour, à savoir les élections.

## 7. Elections

Organe de révision de la SCS : Engel Copera AG, Berne, Monsieur Urs Seiler

Urs Seiler n'est malheureusement pas présent aujourd'hui. Il se représenterait à l'élection avec son entreprise Engel Copera AG, à Berne, en tant qu'organe de révision. Les personnes qui souhaitent donner leur voix à Urs Seiler sont priées de lever leur carte de vote. Une voix contre est enregistrée. Aucune abstention.

*L'entreprise Engel Copera AG est réélue.*

## 8. Modifications/Compléments

**a) dans le Règlement relatif à l'élevage et à l'inscription de la SCS (REI)**

**b) dans les dispositions d'exécution (DE/REI) du REI**

Selon **Hansueli Beer** ce thème nous préoccupe depuis longtemps déjà. Nous travaillons intensivement pour tenter de lutter contre la diminution du nombre de membres afin de trouver des solutions. Avec les directives vertes élargies nous sommes conscients que nous ne pouvons pas apporter une solution à tous nos problèmes. C'est une alternative que nous pouvons offrir. Aujourd'hui justement il a reçu une mauvaise nouvelle d'un club dans lequel près de la moitié du comité se retire. Les chiens ne sont pas en cause, mais il s'agit de problèmes interpersonnels.

Avec ces DVE, nous avons au moins une possibilité de dénouer un peu l'ensemble et de maintenir au même niveau les exigences de qualité. Nous travaillons là-dessus depuis déjà plus de deux ans et demi.

Nous en avons parlé lors de la Conférence des Présidents. Une journée spéciale a été consacrée à ce sujet et nous avons de nouveau montré qu'il n'est pas toujours favorable de vivre isolé sur une île. Tous nos pays voisins offrent une alternative aux clubs de race. Selon les feedbacks reçus, le modèle de l'Allemagne avec les différents clubs de race est plus plutôt malheureux. Si le président d'un club ne convient pas à quelqu'un, celui-ci peut créer un

nouveau club. Dans toute la Suisse, il est possible de faire quelque chose dans ce sens. Nous avons mis sur pied un groupe de travail. Au début, certains étaient sceptiques.

À ce sujet, la parole est donnée à **Yvonne Jaussi**. Deux à trois séances ont eu lieu avec ces participants et on est arrivé à une belle entente et à de bonnes propositions. Elle a exprimé ses remerciements aux membres de ce groupe de travail. Il s'agit de *Gabi Feldmann* du Papillon-Phalène-Club, *Ginette Hufschmid* du Boxerclub, *Thomas Schär* du Retriever Club Suisse, *Ivo Beccarelli* du Club des chiens de petites races, *Hansueli Häberli*, *René Rudin*. En guise de remerciement, ces personnes ont été invitées à un repas. **Hansueli Beer** est très reconnaissant pour la bonne collaboration au sein de ce groupe.

Concernant les résultats obtenus lors des procédures de consultation, 15% des clubs de race se sont exprimés, ce qui veut dire que pour 85% nous avons travaillé aussi bien que possible. Il y a eu des avis selon lesquels seuls les représentants des clubs pouvaient voter. Ce serait contrevenir à nos statuts, ceci n'est donc pas possible.

Nous souhaitons voter sur l'ensemble. D'abord sur le Règlement relatif à l'élevage et à l'inscription (REI) de la SCS et ensuite dans une deuxième phase sur les dispositions d'exécution du Règlement relatif à l'élevage et à l'inscription (DE/REI) du REI. Il y a deux votations sur ces deux règlements. La parole est donnée à :

Heidi Fasler du Club des Chiens nordiques qui a une remarque à faire concernant le point 3.4.6 Elevage général. À son avis, le mot « doivent » devrait être réintroduit, sinon cet article devient approximatif et peut être interprété dans toutes les directions. Hansueli Beer remercie pour la proposition. **Andreas Rogger** informe que de très nombreuses modifications rédactionnelles ont été effectuées et nous allons étudier si nous les laissons ainsi ou non. Il demande si Heidi Fasler parle du Règlement relatif à l'élevage ou des DVE. Il s'agit du Règlement relatif à l'élevage. Heidi Fasler explique que dans l'art. 3.4.6 le mot «doivent» a maintenant été biffé. Il devrait être réintroduit. Sinon on pourrait utiliser «peuvent», ce qui enlève toute obligation. Andreas Rogger ne peut encore rien dire à ce sujet. Le texte doit être étudié de plus près.

Selon **Hansueli Beer**, les modifications pouvaient être consultées par tout le monde sur la Dropbox. Franziska Rüttschi avait encore écrit une lettre d'information à ce sujet aux clubs de race.

Patrizia Bedotti-Bucher, Airedale Terrier Club Suisse: Concernant la lettre mentionnée destinée à tous les clubs de race : depuis que le thème DVE est sur la table, on lui a toujours promis que la sélection, resp. l'évaluation du comportement, serait exactement la même que celle qui est exigée par le club de race. Donc quelqu'un d'externe au club de race qui veut faire sélectionner son chien, doit le faire en suivant précisément le même examen qu'au sein du club de race. En outre, il a toujours été dit, et les discussions ont déjà été animées à ce sujet, que les juges du comportement qui assurent cet examen doivent le faire exactement comme celui qui est exigé dans les clubs de race. Toutefois, Patrizia Bedotti-Bucher lit dans les deux lettres qu'elle a reçues qu'il y a plusieurs exceptions. L'examen du caractère, l'évaluation du comportement sont effectués selon l'ECAE et les juges du caractère qui l'évaluent sont des juges du caractère de la SCS. De son point de vue, il s'agit là d'un revirement à 180 degrés par rapport à ce qui avait été promis. Il n'en reste pas moins que les personnes qui ne veulent ou ne peuvent plus élever dans le club de race quels qu'en soient les motifs ne peuvent plus non plus être membres du club de race si elles élèvent selon les DVE. Cela signifie maintenant que les clubs de race peuvent prendre en compte l'offre complémentaire des DVE et inscrire les personnes qui appartiennent au club de race en tant que membre pour cette sélection DVE.

**Hansueli Beer** explique qu'il s'agit ici d'un vote qui nous est parvenu de différents clubs de race. Effectivement la SCS ne le voulait pas et était d'avis qu'être membre d'un club de race avec DVE, ça ne va pas. Telle était la situation de départ. Maintenant quelques clubs se sont annoncés et regrettent cela. La SCS a laissé la souveraineté au club de race concernant cette décision. Si le Club des Airedale Terrier ne le souhaite pas en tant que club, cela est réalisable. Si toutefois le Papillon-Phalène-Club souhaite l'autoriser, c'est possible. Il s'agit là d'un compromis en raison des différents votes émis. Concernant les juges du caractère, Hansueli Beer est lui-même juge du caractère SCS et a beaucoup appris auprès de Christina Sigrist. On a l'impression que si l'on n'a pas soi-même un Airedale Terrier, on ne peut pas juger un Airedale, resp. effectuer une évaluation du comportement. Il s'agit là d'un problème central qui a déjà été discuté lors de la Conférence des Présidents. Comment le juge des Chihuahua va-t-il évaluer un Rottweiler ? La SCS a des personnes qui possèdent ces connaissances et qui peuvent le faire sans problème. C'est l'opinion de la SCS. La formation de juge du caractère

SCS n'est pas une formation facile. Dans de nombreux clubs, il y a des juges du caractère qui ont été élus par le club et qui n'ont jamais suivi de formation. Ils ont été élus en raison de leur longue expérience avec les chiens en question. Il y a eu une personne qui voulait suivre la formation et qui n'a pas réussi le test d'admission. Sa réponse a été qu'il était un praticien et pas un théoricien. Une certaine connaissance théorique est toutefois nécessaire au praticien. Cette personne était juge du caractère dans son propre club. Hansueli Beer insiste sur le fait que la personne qui a demandé la parole ne devrait pas mettre en cause cette formation, il s'agit d'une bonne formation. Grâce à cette formation, elle est aussi en mesure d'évaluer un Bouvier de l'Entlenbuch lorsque l'on possède le profil du comportement de la race. Personnellement, Hansueli Beer ne comprend pas cette attitude négative, car avec la formation de juge du caractère de très bonnes choses ont été réalisées au sein de la SCS. Patrizia Bedotti-Bucher est du même avis. En revanche, dans les explications, il est indiqué que les exigences spécifiques pour un juge du caractère sont contournées de ce fait. Ce qui veut dire qu'il doit avoir fait la formation auprès de la SCS. Selon Hansueli Beer, cela ne pose pas de problème. Patrizia Bedotti-Bucher a des doutes concernant les nouveaux inputs. Hansueli Beer demande par combien de personnes cela est utilisé. Si le club de race prend bien garde à ses membres, il ne devrait pas y avoir de raison de passer par les DVE et de payer plus pour cela. Il ne comprend pas la crainte que cela suscite. Si le club fait bien son travail, il ne devrait pas y avoir de crainte. Patrizia Bedotti-Bucher voit les problèmes apparaître dans les clubs où cela ne fonctionne pas bien !

Ruedi Pfister, Section Romanshorn. Il parle en tant que personne concernée et non pas au nom de la section. Il y avait sept éleveurs dans son club de race et quatre d'entre eux se sont retirés au cours d'une année car ils ne s'entendaient pas avec le comité. Les quatre sont-ils des dissidents. La SCS va à nouveau perdre d'autres éleveurs. Ils seraient volontiers restés au sein de la SCS, la condition étant : le pouvons-nous ? nous n'avons plus accès au club de race. Selon Hansueli Beer de nombreuses personnes ont pensé que c'était une idée de la SCS. Il s'agit cependant d'une idée qui a été apportée à la SCS par la base. Il a conscience que l'année dernière Monsieur Pfister ne lui a pas donné de voix lors de l'élection du Président : il s'était abstenu à juste titre. Cela parce que la SCS n'avait encore rien fait à ce sujet. Il y a des personnes qui sont entrées à la SCS avec ces problèmes.

Ginette Hufschmid, Boxer Club Suisse: Elle est régulièrement citée par Hansueli Beer parce qu'au début elle s'est montrée très négative face à l'ensemble. C'est vrai. Dans cette commission nous avons très bien travaillé. Elle pense que chaque club de race a un profil de race. Un juge du caractère SCS ou un juge du caractère d'un autre club a ce profil de race devant lui et sait comment il doit évaluer le chien. Ayons donc confiance dans d'autres personnes avec d'autres races. Quel est notre but avec le test du caractère ? Nous voulons exclure de l'élevage les chiens trop agressifs et trop anxieux. Nous devons préserver un juste milieu et veiller à cette évaluation. Elle pense que cette personne sait aussi cela.

La parole est encore demandée par Camilla Flessner du Club Suisse des Terriers. Elle souhaite faire remarquer qu'il ne s'agit pas seulement de l'évaluation du caractère, mais de l'application du Règlement relatif à l'élevage. Chez eux, il y a des dispositions beaucoup plus sévères que celles de la SCS. Qu'en est-il dès lors de la transposition si l'élevage se déroule selon le règlement du club et que les portées sont annoncées ensuite directement à la SCS. Exemple: Le club a une plus grande pause d'élevage. Selon elle ce qui est déterminant, n'est pas défini. Elle fait une autre remarque concernant l'art. 3.3.3 Frère/Sœur - Mère/Fils. Il serait utile que les frères et sœurs soient définis avec précision. Parle-t-on aussi de demi-frère/sœur ? Frère et sœur à part entière, frère et sœur de portée ?

**Yvonne Jaussi** explique à ce sujet qu'il est clairement défini que chaque éleveur qui veut élever selon les DVE doit se référer au Règlement d'élevage du club de race. S'il comporte des dispositions spéciales pour l'élevage, les pauses des portées, l'âge de remise des portées, l'éleveur doit s'y tenir. Les frères et sœurs sont définis de façon précise: les chiens qui ont le même père et la même mère.

Antoine Leuenberger du Miniature Bull Terrier Club Suisse. Sa question ne concerne pas directement les DVE, elle concerne le point 3.3.2 sur la saillie, demande de modification SCOW. Il ne comprend pas de quoi il en retourne. En lisant, on ne sait pas combien de mâles sont autorisés. On a biffé qu'une chienne en règle générale ne peut être saillie que par des mâles. Avant on pouvait lire par «un seul» mâle. Kurt Rohrbach du Deerhound-Club, auparavant demandeur, s'exprime à ce sujet. La FCI autorise cela aujourd'hui déjà. Le but est de faire en sorte que les races avec un faible pool génétique aient un peu plus de possibilités pour une saillie multiple dans la même portée et d'avoir des chiots de différents mâles. Il est aujourd'hui possible et sans problème de déterminer le père au moyen d'un test ADN et cela

sans douleur pour le chien. On peut ainsi déterminer de quel couple le chiot est issu. Dans certains pays, cela s'est généralisé et médicalement très simple. Il s'agit d'une modernisation. Dans le Règlement d'élevage figure de manière un peu cachée qu'il est effectivement interdit et que si cela arrive tout de même, il est précisément décrit comment on peut démontrer la paternité. L'adaptation que nous demandons est effectivement une adaptation de la technique, resp. de la médecine, telle qu'elle est présente actuellement. Si un éleveur le souhaite, il doit faire saillir sa chienne de façon presque fortuite deux fois et ensuite il a malgré tout des chiens avec deux portées. Réglons cela comme c'est proposé. Kurt Rohrbach remercie pour le soutien.

Hansueli Beer fait remarquer que cela est lié à plus de travail et plus de frais pour l'éleveur. Dans l'exemple d'une race au bénéfice d'un pool génétique suffisamment grand, comme le Berger allemand, personne ne va en faire usage. Les races comme les Sloughi, les Saluki et autres races minimes, ce procédé est optimal pour élargir le pool génétique. Il répète que la FCI l'autorise.

Il s'agit maintenant de voter sur **les adaptations dans le Règlement relatif à l'élevage et à l'inscription (REI) de la SCS**. Les personnes qui souhaitent approuver ces modifications sont priées de lever leur bulletin de vote.

Les scrutateurs se rendent chez Andreas Rogger.

Concernant les voix Non: Les personnes qui ne souhaitent pas approuver ces modifications/adaptations sont priées de lever leur bulletin de vote. Les abstentions sont également priées de s'annoncer et sont comptées. À titre informatif, seule la majorité absolue est nécessaire. Andreas Rogger annonce 179 voix Oui, 35 voix Non. *Cette proposition est approuvée.* Hansueli Beer remercie pour la confiance.

Maintenant ce sont les modifications dans les Dispositions d'exécution qui sont soumises au vote (DE/REI) du REI. Hansueli Beer propose un système de votation identique. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole concernant les dispositions d'exécution.

Les personnes qui souhaitent approuver ces modifications dans les **dispositions d'exécution (DE/REI) du REI** sont priées de lever leur bulletin de vote. On demande encore les voix contre et les absents: Résultat: 204 voix Oui, 28 voix Non, 17 abstentions.

*Cette proposition est approuvée.*

## 9. Modifications/Compléments dans le Règlement des expositions canines (EC) de la SCS

**Barbara Müller** avait déclaré il y a deux ans lors de l'Assemblée des délégués que la SCS était entrée dans le 21<sup>e</sup> siècle. On a commencé à numériser les rapports des juges et même l'exposition dans son ensemble. Cela a entraîné différentes modifications qui jusqu'à maintenant sont déjà pratiquement intégrées dans les règlements et qui ne peuvent plus de ce fait être remaniées. Dès lors, il n'y a plus eu de rapports des juges sur papier, ils ont été envoyés en ligne. C'est ainsi que différentes affaires sont parvenues que nous souhaitons traiter de manière correcte avec les compléments et les modifications du règlement. Jusqu'à maintenant, le Comité central a accordé une autorisation provisoire aux expositions qui se déroulent un jour ou l'autre. Si l'on ne change pas les règlements dans le sens qu'ils ont été régis jusqu'à maintenant, les expositions de club, les grandes et les moyennes expositions vont rencontrer des problèmes. On aura alors les règlements d'un côté et de l'autre la gestion des expositions qui ne leur correspond plus. Si quelqu'un a une question, c'est l'occasion rêvée. Sinon nous pouvons voter le paquet tel que les délégués l'ont reçu.

Mario Saluz, Terrier Club Suisse. Il a constaté que «Hors-Concours» a été biffé. Si quelqu'un veut exposer son chien hors concours, ce peut-être favorable pour de nombreuses personnes qui n'ont pas encore de chien. Pourquoi est-ce que cela a été biffé? Barbara Müller est responsable depuis plus de 20 ans des expositions de Lausanne et Genève. Elle travaille depuis 15 ans avec son équipe à l'exposition de Saint-Gall, plus tard de Keuzlingen. Sur toute la période, il n'y a eu que 4 inscriptions de chiens hors concours, ce sont des personnes qui s'étaient trompées. Lorsque des clubs de race veulent organiser un Clubshow, ils ont la possibilité de créer une extra-classe, par exemple, pour les chiens qui ont un défaut comme les dents en avant, les dents en retrait, des défauts des testicules. Un Clubshow leur offre ainsi de bonnes possibilités.

Imelda Angehrn, Continental Bulldog Club. Elle remarque qu'à l'article 6.3, l'ancienne disposition «ne pas juger et exposer le jour concerné» suffit entièrement, À Lausanne et

Genève, par exemple, l'exposition durant 3 jours, ils ne peuvent rien faire durant les 3 jours. Il suffirait d'écrire «le jour concerné», ça ne devrait pas être durant toute l'exposition.

Barbara Müller acquiesce entièrement, toutefois nous avons un règlement FCI et nous devons nous y tenir. Pour cette raison, nous avons dû modifier l'article dans ce sens. La nouveauté c'est que nous avons dans trois différentes expositions, une exposition CAC le matin et une exposition CACIB l'après-midi ou l'inverse. Jusqu'à maintenant, les juges qui ont jugé le matin, ne peuvent pas exposer l'après-midi à l'autre exposition. Barbara Müller avait autorisé un cas, car il était mentionné «le jour». C'est pourquoi nous l'avons changé pour les expositions. Donc si quelqu'un juge le matin dans l'exposition d'Aarau, il peut exposer l'après-midi à l'exposition CAC. C'est autorisé par la FCI.

**Hansueli Beer:** Les personnes qui approuvent ces modifications/compléments dans le Règlement des expositions canines (EC) sont priées de lever leur bulletin de vote. On a compté une voix contre et 8 abstentions.

*Cette proposition est approuvée.*

## 10. Hommages

**Hansueli Beer** informe qu'aujourd'hui nous honorons tout particulièrement deux personnes en leur attribuant un diplôme d'honneur pour avoir œuvré toute leur vie en faveur de la cynologie. C'est une nouveauté pour la SCS.

Il prie **Otto Rauch** de venir vers lui. Il est le compagnon de longue date de **Hans W. Müller** et il prononce son éloge. Hans W. Müller est honoré par le diplôme pour son engagement, ses prestations dans de nombreuses fonctions toujours consacrées sa vie durant à la cynologie.

**Libero Taddei** fait les éloges d'**Otto Rauch**. Il est honoré par le diplôme pour son œuvre consacrée à la cynologie durant toute sa vie et pour son travail.

**Gabi Feldmann** tient à faire l'éloge de **Heinz Müller**. Il reçoit la distinction du mérite pour ses divers engagements dans le Club Suisse du Chien de Berger Belge et au sein de la CTUS.

**Peter Bieri** rend hommage à **Romaine Kuonen** qui reçoit l'ordre du mérite pour son activité et son engagement dans la Société suisse des chiens de recherche et de sauvetage (REDOG)

**Urs Müller** fait l'éloge de **Theres Schmid**. La distinction du mérite lui est remise pour son engagement de longue date en tant qu'éleveuse et juge et pour son travail au sein du Spaniel-Club.

**Hansueli Beer** souhaite exprimer ses remerciements à **Gunilla Kühni, Tina Stofer** et **Gaudenz Dolf** pour leur longue collaboration dans divers groupes de la SCS.

Les délégués approuvent ces hommages rendus et remercient ces personnes par des applaudissements.

## 11. Assemblée des délégués 2020

Selon Hansueli Beer, nous avons des personnes intéressées en Suisse orientale, région d'Arbon, Sensetal (Gstaad) et l'IGKO avec la région de Berne. La SCS apportera des informations à ce sujet et annoncera l'endroit où se déroulera la prochaine Assemblée des délégués. Si d'autres sections sont intéressées, elles peuvent s'adresser au Secrétariat central auprès d'Andreas Rogger.

## 12. Informations sur l'état intermédiaire de la Fondation Chien Suisse

**Andreas Rogger** informe au moyen d'une présentation sur l'état intermédiaire de la Fondation Chien Suisse.

## 13. Informations du groupe de travail des régions

**Peter Bieri** apporte des informations sur les tout récents développements dans le groupe de travail des régions. Il informe également sur le projet «Journée du chien», le 15 mai 2020.

#### 14. Informations sur le Junior EO Agility

**Roman Brändli** donne des informations sur le Junior European Open d'Agility à Kreuzlingen, du 12 au 14 juillet 2019.

#### 15. Informations sur la coopération avec Qualipet

**Hansueli Beer** présente l'entreprise sponsor qui est en rapport avec la branche. Il s'agit d'une entreprise suisse, une entreprise familiale qui recouvre tout le territoire suisse et qui possède également un commerce en ligne. La SCS a trouvé son candidat privilégié en la personne de Rolf Boffa, resp. sous la forme de l'entreprise Qualipet.

Nous sommes ravis d'avoir pu conclure un contrat de coopération avec Qualipet pour les trois prochaines années. Les bénéfices de l'association doivent être reversés aux membres.

**Rolf Boffa** est le fondateur et le directeur de Qualipet. Il se réjouit du bon contrat partenarial avec la SCS. Toutes les personnes qui souhaitent acheter chez Qualipet avec 15% de rabais, ou qui achètent l'aliment ou encore qui souhaitent le tester, reçoivent au stand un bon de rabais de plus de 15% resp. 25%. Rolf Boffa remercie pour l'intérêt qui lui est porté.

**Hansueli Beer** insiste sur le fait que la SCS s'engage pour enrichir la gamme des avantages des sponsors pour ses membres dans le domaine des assurances juridiques, des véhicules Toyota et d'autres avantages.

#### 16. Information sur la banque de données des membres

**Andreas Rogger** annonce que Cinzia Gasser d'Identitas est présente en tant qu'assistante pour la banque de données des membres. La banque de données des membres occupe un portail central sur Internet, une installation et un programme ne sont pas nécessaires. La plupart des membres ont déjà un login parce qu'ils sont enregistrés chez Amicus. Il est relativement simple d'ajouter des membres. Un Workshop avec des sociétés tests a été organisé. Actuellement, la SCS travaille à sa mise en œuvre pour que toutes les sociétés qui se sont annoncées puissent y adhérer petit à petit. La société peut ajouter ses membres elle-même, qu'ils aient ou non un compte Amicus, de façon efficace et simple. L'inscription initiale est effectuée par la SCS et Identitas. Concernant la protection des données, chaque membre reçoit une invitation pour la libération des données qu'il peut confirmer par e-mail. La protection des données est assurée par Identitas. Lorsque la libération des données est délivrée, le membre a tout ce dont il a besoin pour travailler. Une libération des données peut aussi être retirée, selon les directives de la loi sur la protection des données. Le règlement sur la protection des données est téléchargé sur le site de la SCS. Après la libération des données, le membre de la société peut voir dans quelles sociétés il est membre, il peut imprimer l'attestation de membre numérique, il reçoit l'accès aux offres spéciales (comme exemple les offres de Qualipet) et peut profiter des avantages de membre de la SCS. Dans le secteur de l'administration de la société, les responsables peuvent établir des listes, répartir des fonctions, gérer les adresses de la société. Il existe de nombreuses possibilités gratuites pour la société. **Hansueli Beer** est convaincu par les avantages de la banque de données.

#### 17. Divers

Lors de l'Assemblée générale de la FCI à Shanghai à la fin avril, **Barbara Müller** a été élue au Comité de la FCI avec un magnifique résultat. Sincères félicitations !

La deuxième mission de la SCS était de faire revenir en Suisse l'Exposition canine mondiale après près de 30 ans. Avec le team **Barbara Müller** et **Laurent Pichard** à la direction de l'exposition et Genève comme lieu d'exposition, ce fut une réussite: l'exposition canine

mondiale aura lieu à Genève en 2023. Et 2023 sera également l'année des 140 ans de la SCS. Applaudissements nourris et sincères félicitations pour cette grande réussite. Comme personne ne demande la parole, Hansueli Beer met un terme à l'Assemblée officielle des délégués et souhaite à tous un bon apéro. Il remercie les participants d'être venus et clôt l'assemblée.

Pour le procès-verbal:

**Société Cynologique Suisse SCS**

Andreas Rogger, Chef du Secrétariat central

***Les oppositions contre ce procès-verbal doivent parvenir au Comité central dans un délai de 30 jours après sa publication (Art. 27 al. 3 Statuts de la SCS).***